

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<b>Délibération</b>
	<b>Séance publique du 24 janvier 2020</b>	<b>N° 2020-55</b>

## Convocation du 17 janvier 2020

Aujourd'hui vendredi 24 janvier 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

### **ETAIENT PRESENTS :**

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Anne BREZILLON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, Mme Michèle FAORO, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Marc LAFOSSE, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

### **EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Jean-François EGRON à M. Jean TOUZEAU  
Mme Claude MELLIER à M. Max GUICHARD  
Mme Anne WALRYCK à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H  
M. Dominique ALCALA à M. Michel LABARDIN  
Mme Véronique FERREIRA à M. Michel HERITIE  
M. Alain TURBY à M. Alain CAZABONNE  
M. Erick AOUIZERATE à Mme Maribel BERNARD  
Mme Isabelle BOUDINEAU à Mme Michèle FAORO  
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA  
M. Jacques BOUTEYRE à Mme Cécile BARRIERE  
M. Nicolas BRUGERE à Mme Anne-Lise JACQUET  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Philippe FRAILE MARTIN  
Mme Chantal CHABBAT à M. Guillaume GARRIGUES  
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Gladys THIEBAULT  
M. Gérard DUBOS à M. Arnaud DELLU  
M. Vincent FELTESSE à Mme Michèle DELAUNAY  
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE  
Mme Martine JARDINE à Mme Christine BOST  
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
M. Bernard LE ROUX à Mme Emmanuelle AJON  
M. Pierre LOTHaire à Mme Emmanuelle CUNY  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Daniel HICKEL  
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Arielle PIAZZA  
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET  
M. Michel POIGNONEC à Mme Anne-Marie LEMAIRE  
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à M. Benoît RAUTUREAU  
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Marie-Hélène VILLANOVE

### **EXCUSE(S) :**

Mme Marie-Christine BOUTHEAU.

### **PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Thierry TRIJOULET à M. Jean-Pierre TURON à partir de 10h45  
Mme Anne BREZILLON à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 11h00  
M. Marik FETOUEH à Mme Laetitia ROY à partir de 11h00  
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 11h00  
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Brigitte COLLET à partir de 11h15  
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à Mme Andréa KISS à partir de 11h15  
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h30  
M. Stéphan DELAUX à Mme Dominique IRIART à partir de 11h45  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 11h45  
M. Michel VERNEJOUL à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 12h00  
M. Bernard JUNCA à M. Marc LAFOSSE à partir de 12h00  
M. Jean-Louis DAVID à M. Didier CAZABONNE à partir de 12h10  
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 12h10  
M. Max COLES à Mme Magali FRONZES à partir de 12h20  
M. Kévin SUBRENAT à M. Eric MARTIN à partir de 12h20

### **EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 24 janvier 2020</b>	<b>Délibération</b>
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de l'habitat et de la politique de la ville	<b>N° 2020-55</b>

---

**Floirac - Renouvellement urbain du quartier de Dravemont - Signature de la convention de réalisation et de financement pour l'enfouissement de la ligne à haute tension - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Jean TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le quartier de Dravemont à Floirac fait l'objet d'un projet de renouvellement urbain piloté par Bordeaux Métropole.

Ce quartier est traversé du nord au sud par une ligne à haute tension. La présence de la ligne à haute tension représente une contrainte forte pour le projet de renouvellement urbain, qui limite à la fois sa dimension qualitative mais aussi ses potentialités du fait de l'inconstructibilité générée par la présence de la ligne dans une bande de 100 m de part et d'autre de celle-ci. Son enfouissement représente donc un enjeu majeur pour le projet de renouvellement urbain.

A la demande de Bordeaux Métropole, Réseau de transport d'électricité (RTE) a d'abord réalisé une « étude sommaire » pour l'enfouissement de la ligne à haute tension, remise à Bordeaux Métropole en juillet 2017. Suite à délibération N°2018-80 du 16 février 2018, Bordeaux Métropole a ensuite demandé à RTE de réaliser une étude technique et financière permettant de confirmer les conditions techniques et financières de la mise en souterrain et de réaliser une estimation du coût des travaux. Cette étude, jointe en annexe du présent rapport, a été remise par RTE à Bordeaux Métropole en décembre 2018.

Il est proposé aujourd'hui de signer une nouvelle convention, permettant à RTE de réaliser les études approfondies préalables à l'enclenchement des travaux. Cette convention est appelée « convention de réalisation et de financement », dont le projet est joint au présent rapport.

La convention engage RTE sur le principe d'une contribution financière à la mise en souterrain. Cette contribution est à hauteur de 50% sur le coût des études approfondies et 50% sur le coût des travaux.

Concernant le coût et les délais prévisionnels des études approfondies, la convention précise que RTE s'engage sur un coût de 160 000 € HT. Bordeaux Métropole s'engage à financer 50% de ce montant, soit 80 000 € HT. Les 50% restant sont à la charge de RTE, sauf dans l'hypothèse où la réalisation des études approfondies ne serait pas suivie de la réalisation des travaux, auquel cas le solde de 80 000 € HT sera à la charge de Bordeaux Métropole.

Concernant le coût prévisionnel des travaux, la convention engage RTE sur un coût plafond de 1 505 000 € HT. Ces coûts seront précisés dans la limite de ce plafond dans une convention de travaux ultérieure.

A la remise des études approfondies, si Bordeaux Métropole souhaite que RTE procède aux travaux de mise en souterrain de la ligne conformément aux études réalisées, une convention de travaux sera alors conclue entre Bordeaux Métropole et RTE. Cette convention de travaux déterminera les modalités de réalisation des travaux et confirmera la part du montant des études et des travaux à la charge des deux parties.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5217-2,

**VU** la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n° 2017-339 du 19 mai 2017 approuvant le lancement d'une opération d'aménagement pour le projet de renouvellement urbain du quartier de Dravemont à Floirac et fixant les modalités de concertation préalable,

**VU** la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n°2018-80 du 16 février 2018 autorisant Bordeaux Métropole à signer avec RTE la convention pour la réalisation de l'étude technique et financière de mise en souterrain de la ligne 63 000 volts Floirac-Sainte Eulalie sur la section de Dravemont,

**VU** la convention cadre du Contrat de ville de la Métropole Bordelaise 2015-2020,

**CONSIDERANT** l'intérêt pour le projet de renouvellement urbain de Dravemont de poursuivre les études pour l'enfouissement de la ligne à haute tension en vue de la réalisation des travaux,

**DECIDE**

**Article 1 :** d'approuver le projet de convention ci-annexé et son volet budgétaire,

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention ci-annexée et tout document élaboré en application de celle-ci,

**Article 3 :** d'imputer les crédits pour cette participation financière au budget principal, chapitre 20, compte 2031, fonction 844.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 janvier 2020

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>27 JANVIER 2020</b>	Pour expédition conforme, le Vice-président,
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>27 JANVIER 2020</b>	Monsieur Jean TOUZEAU